

Déclaration de Yaoundé

Déclaration sur la foresterie communautaire dans le bassin du Congo, mars 2019

« Nous, les organisations et particuliers du Cameroun, de la République démocratique du Congo (RDC), de la République Centrafricaine (RCA) et de la République du Congo, ainsi que les partenaires internationaux européens, nous sommes réunis à Yaoundé pendant trois jours en février 2019 pour discuter des leçons tirées du développement des forêts communautaires dans le bassin du Congo au cours des dernières années, en particulier celles liées aux projets financés par le programme de renforcement des moyens de subsistance dans le secteur forestier du DFID. Nous remercions le DFID pour le soutien constant qu'il a apporté à la foresterie communautaire dans le bassin du Congo.

Nous pensons que, dans le contexte où la propriété des terres est revendiquée par l'État, bien qu'elle soit également soumise à des régimes fonciers coutumiers, les forêts communautaires sont essentielles. Elles représentent actuellement la plus efficace des options viables permettant aux populations rurales du bassin du Congo d'obtenir davantage de sécurité foncière et par conséquent une chance réelle d'améliorer leurs moyens de subsistance. La foresterie communautaire peut améliorer l'avenir de 40 millions de personnes dans la région – des populations qui comptent parmi les plus pauvres de la planète. L'entrepreneuriat fondé sur la foresterie communautaire peut inciter davantage les communautés à investir dans la gestion durable des ressources et constituer une plateforme pour un développement durable et inclusif.

Depuis ses débuts au Cameroun au milieu des années 90, des progrès très importants ont été accomplis pour faire de la foresterie communautaire contrôlée localement une réalité dans toute la région. De nombreux défis restent à relever. Cependant, l'expérience combinée de nos organisations, étayée par les études entreprises dans le cadre de nos projets et d'autres, fournit une base solide d'expériences pratiques et d'analyses des politiques permettant de faire progresser la foresterie communautaire.

Le concept de foresterie communautaire dans le bassin du Congo a mûri. Le modèle des concessions forestières des communautés locales de la RDC permet d'attribuer à perpétuité de vastes territoires forestiers sur base des pratiques coutumières. Il promeut de multiples utilisations des forêts communautaires, y compris la culture des produits forestiers non ligneux, l'agriculture, la conservation ainsi que le maintien des fonctions sociales et spirituelles. Les approches visant à développer la foresterie communautaire présentant de telles caractéristiques doivent maintenant être intégrées dans les cadres légaux et dans la pratique au Cameroun, au Gabon, en République du Congo et en RCA.

Les nouveaux concepts et pratiques relatifs à la foresterie communautaire dans la région peuvent la placer au cœur d'un développement rural florissant qui renforcerait les économies locales et les flux de revenus. Cela attire à la gestion durable des paysages forestiers, au renforcement des communautés et à leur autodétermination, à l'entrepreneuriat rural, à la transformation locale des produits et au développement d'une économie rurale des services.

Cependant, nous notons que, si d'importants fonds internationaux et un appui technique sont injectés dans la foresterie dans la région – notamment pour REDD +, la gestion commerciale des forêts à grande échelle et la conservation stricte de la nature – très peu de ressources est disponible pour le développement des forêts communautaires, malgré leurs avantages avérés sur le développement et le climat à long terme dans de nombreuses zones forestières. Nous exhortons les bailleurs de fonds internationaux tels que les gouvernements britannique, norvégien et allemand, l'Union Européenne et la Banque mondiale à remédier à ce déséquilibre et à dégager davantage de ressources pour l'organisation de groupes de foresterie communautaire sur le terrain et pour le renforcement des institutions responsables de la gestion des forêts communautaires dans la région. Nous appelons les dirigeants nationaux de la région, aux côtés de la communauté internationale, à développer les processus de réforme juridique et politique afin de créer un environnement favorable à la foresterie contrôlée par les communautés au niveau local.

En tenant compte de ces besoins et des impératifs locaux, nationaux, régionaux et mondiaux pour assurer la pérennité des forêts en Afrique, nous nous engageons désormais à travailler ensemble en tant que Coalition du Bassin du Congo pour les Forêts Communautaires ».

Signatures:

- Théophile Gata Dikulukila, Centre d'Appui à la Gestion des Forêts Tropicales (CAGFT)
- Prince Baraka, World Resources Institute (WRI)
- Raphael Meigno, INADES Formation Cameroun
- Alphonse Maindo, Tropenbos DRC
- Blaise Mudodosi, Action pour la promotion et protection des peuples et espèces menacés
- Mireille KAYIJAMAHE, Well Grounded
- Me ABADAJAKA Pierre Magloire, REPALCA
- Sylvie Nadège Mfoutou Banga, Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo (ODDHC)
- Mme Likunde Mboyo Fifi, Division Foresterie Communautaire, Ministère de l'Environnement et Développement Durable la RDC
- Agata Pilarz, Forest Peoples Programme (FPP)
- Lennart Flavio Meyer-Sand, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
- Ines Mvoukani Gandy, Comptoir Juridique Junior (CJJ)
- Simon Counsell, Rainforest Foundation UK (RFUK)
- Anna Bolin, International Institute for Environment and Development (IIED)
- Henk Hoefsloot, Tropenbos International
- Indra Van Gisbergen, Fern
- Divine Foundjem Tita, International Council for Research in Agroforestry (ICRAF)